



18 juillet 2023



CSE ASS – Nouveaux élus et première anicroche

Ce 6 juillet 2023 était programmé le CSE ASS dit « d'installation », celui qui rassemble autour de la table les nouveaux représentants du personnels. L'équipe UNSA était au complet, anciens et nouveaux, pour présenter ses candidats.

S'il est un CSE qui se doit d'être consensuel, c'est bien évidemment celui-ci, pour soumettre au vote les candidatures de secrétaire et secrétaire adjoint du CSE, secrétaires / présidents de ses commissions (Commission des représentants de proximité, CSSCT, commission formation et commission égalité professionnelle) et en désigner les membres et les représentants de proximités de chaque centre de travail.

Issus de l'équipe UNSA, **Michel LAUGIER** (EMS du Royans) et **Pascale GUILLAUD SAUMUR** (ESM Grenoble) ont été élus, respectivement et à l'unanimité Secrétaire et Secrétaire Adjointe du CSE ASS.

L'UNSA sera représentée par **Messaouda ALILECHE** (Institut La Verrière) à la commission des RP, **David DUHAMEL** (ESM Lille) à la Commission formation, **Anne-Marie AMADOR** à la Commission Egalité professionnelle, **Catherine PIETROPAOLI** (ESM Lyon) et **Jonathan SANNA** (Institut La Verrière) à la CSSCT. **Karine COHEN** (ESM Grenoble) assurera la mission de référente harcèlement sexuel et agissements sexistes et sera membre de droit de la CSSCT.

Laure Lamotte (Institut La Verrière) représentera l'UNSA au CSE ASS en qualité de Représentante Syndicale.

Un point de l'ordre du jour a néanmoins donné lieu à débat : **L'information consultation sur le projet de régionalisation VyV3**. Et oui, encore lui...

Depuis bientôt 1 an, nous réclamons à l'employeur des éléments régionale de VyV3 d'informations nous permettant d'effectuer un état des lieux pour anticiper toutes les conséquences de cette rupture historique. L'architecture devant devenir à terme le modèle pour nos établissements, nous avons donc demandé un dossier nous permettant de comparer l'existant MGEN à l'existant VyV. La cartographie des Unités Territoriales VyV avec leurs CSE, le nombre de salariés par UT et les représentations syndicales, les œuvres sociales proposées aux salariés, accords d'entreprises, régime RTT, mutuelle, etc.

En réponse à ces demandes répétées de mois en mois, l'employeur n'a cessé de se défausser en justifiant un travail en cours et non encore finalisé. Ce dernier devrait s'achever à l'automne avec des prises de décisions liées à une première phase de travaux uniquement et sans lien avec le volet social. **Qui mais le volet social, c'est nous ! les salariés !!** Et nous devons savoir vers quoi nous allons avant même de savoir comment nous irons, ou plutôt, nous irions. Nous ne sommes pas qu'une donnée d'un problème... La dimension sociale de la fin des établissements MGEN ne peut être reléguée à plus tard... **ces structures tournent grâce à nous !**

Pour répondre à l'obligation légale, l'employeur a dû respecter mi-juin un calendrier de consultation en CSE Central sur le « principe de régionalisation des établissements MGEN », ensuite déclinée aux CSE ASS et CSE Centres de Santé.

La phase d'information présente le projet puis la consultation le soumet aux votes des élus. Lors du CSE Central du 13 juin, **les élus ont voté unanimement contre**. L'unité intersyndicale les a également amenés à motiver leur vote par la lecture d'un avis qui dénonce le démantèlement des établissements, la fin de l'UES et de ses valeurs, les conséquences sociales. **Laëtitia Guichard**, secrétaire du CSE Central, a demandé à intervenir au Conseil d'Administration du 15 juin pour en faire lecture. Cette demande ayant été refusée, c'est **Stéfan Gouzouguec**, Vice président Offre de soins mutualistes, qui a réalisé cet exercice.

Le projet a ensuite été soumis au vote du CSE Centres de Santé. **Les élus ont également unanimement voté contre**.

Avant de se prononcer sur un vote, les élus du CSE ASS ont quant à eux réitéré leur demande de documentation et, en l'absence, demandé le report du point de l'ordre du jour au CSE ASS du 21 septembre.

Après un premier refus, une suspension de séance suivie d'un deuxième refus de report de la part de l'employeur, les élus ont rédigé une motion et quitté la séance, mettant un terme prématuré à ce premier CSE ASS devant des représentants de l'employeur médusés.

Motion lue par le secrétaire :

Le Comité Social et Économique estime, au regard des discussions actuelles, du manque de clarté et du peu d'informations fournies par l'employeur, se trouver dans l'impossibilité de rendre un avis sur le projet du principe même de régionalisation des établissements L3.

L'absence d'éléments sur le projet, le départ de l'entreprise du président de l'instance CSE ainsi que le renouvellement de l'instance et de nouveaux élus nous engageant à proposer le report de ce point au CSE du 21 septembre.

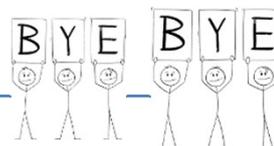
Suite au refus de l'employeur, les élus réunis à ce jour et à l'unanimité quittent la séance.



Cerises sur le gâteau

(Ou plutôt « Cherry on the cake » comme pourraient le déclamer nos communicants maison...)

Rendez-vous donc au mois de septembre avec de nouveaux élus certes, mais aussi de nouvelles troupes côté employeur. **Marc Ravaine**, Directeur des établissements mais aussi **Frédéric Pauthier**, DRH Groupe, ont quitté l'entreprise dès ce mois de juillet. Il semblerait que nos destins soient définitivement dans les mains de décideurs de passage... une raison de plus pour s'unir et porter **les valeurs de l'entreprise** qui restent, quoi qu'il en soit, **les nôtres**.





Bulletin d'adhésion 2023

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Nouveauté : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____ / ____ / 20__

Signature

Paiement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN

3 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2023

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :
edavidsi@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !